



## RAPPORT DES SCICTR

Bulletin des Services canadiens d'identification criminelle en temps réel

DÉCEMBRE 2009

### L'ITR VA DE L'AVANT AVEC LA VERSION 1.1

#### DANS CE NUMÉRO

L'ITR VA DE L'AVANT AVEC LA VERSION 1.1	1
LE SAVIEZ-VOUS?	1
L'ITR ACCÉLÈRE LA VÉRIFICATION DES EMPREINTES DIGITALES POUR LES EMPLOYÉS D'AINC	2
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT : PROJET DE LOI C-31	3
LES SCICTR RENCONTRENT LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DE L'ONTARIO	3
DES FOURNISSEURS D'ITR EN VEDETTE	4
PROCESSUS DE VÉRIFICATION DES EMPREINTES DIGITALES RELATIVEMENT AU SECTEUR VULNÉRABLE	5
ÉDITORIAL	5

#### LE SAVIEZ-VOUS?

Les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) reçoivent quelque 50 000 transmissions d'empreintes digitales par mois. Ce nombre comprend les empreintes digitales de criminels et de non-criminels soumises électroniquement ou sur papier. □

Le Projet d'identification en temps réel (ITR) est impatient de lancer sa nouvelle version pour ses clients.

La version 1.1, dont la mise en œuvre est prévue pour le début de la nouvelle année, renfermera de nouvelles capacités, dont une fonctionnalité d'auto-certification et l'acceptation des décadactylogrammes d'identification plaqués.

L'auto-certification permet au système d'ITR de certifier automatiquement une identification décadactylaire lorsque le pointage attribué à la correspondance est supérieur au seuil établi.

L'acceptation des décadactylogrammes d'identification plaqués permettra aux clients de soumettre électroniquement des transmissions à des fins non pénales accompagnées d'empreintes plaquées uniquement.

Les dispositifs de saisie des décadactylogrammes d'identification offrent aux clients un moyen efficace et rentable de prélever des empreintes électroniquement.

En effet, la saisie des décadactylogrammes d'identification est beaucoup moins longue que le prélèvement des empreintes roulées et plaquées.

Outre les nouvelles fonctions, la version 1.1 améliorera la capacité du système en ce qui a trait aux processus de transmission de décadactylogrammes à des fins pénales Conserver Oui (CAR Y) et au traitement des demandes relatives aux réfugiés (REF).

Les problèmes décelés lors des tests de migration des versions 1.0.4.5 et 1.0.5 seront également corrigés.

La version 1.0.5 visait l'infrastructure et englobait des mises à niveau du serveur et de la base de données d'ITR. Les tests de migration de l'ITR consistent en l'installation, la vérification et la validation de la fonctionnalité propre à la version en cause.

Le soutien par la GRC des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver a des répercussions sur des initiatives de technologie de l'information (TI) de la GRC, et le Projet d'ITR n'y échappe pas.

Dans le but d'assurer la stabilité de

l'environnement de TI, la GRC a imposé des limites en ce qui a trait aux nouvelles versions des applications et systèmes essentiels, ainsi qu'à l'infrastructure.

Les clients qui utilisent la fonctionnalité REF

procéderont donc à la migration peu après l'implantation de la version 1.1 et les clients utilisant la fonctionnalité CAR Y, après les Jeux.

La GRC a entamé la définition des exigences en matière de conception détaillée de la phase 2. Les versions de la phase 2 visent à améliorer davantage les capacités du système d'ITR en vue de la gestion des données sur les antécédents judiciaires.

Les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel fourniront de plus amples informations sur la phase 2 dans le prochain numéro du Rapport des SCICTR.



## L'ITR ACCÉLÈRE LA VÉRIFICATION DES EMPREINTES DIGITALES POUR LES EMPLOYÉS D'AINC

Cela fait environ deux ans que l'expression « identification en temps réel » est entrée dans le vocabulaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), et on est sur le point de percevoir les résultats du nouveau système.

« AINC est l'un des premiers ministères fédéraux à s'être intéressé au Projet d'ITR », signale Josée Guilbault, chef de la Sécurité ministérielle, qui a assisté à la modification des réseaux informatiques du Ministère en prévision de l'ITR.

L'ITR a transformé leur ancienne infrastructure fondée sur le papier en un système électronique permettant à la Sécurité d'AINC de réaliser en quelques heures et jours ce qui prenait auparavant des semaines et des mois.

« Il ne fait aucun doute que ce système nous sera utile pour les cas de correspondances négatives », indique Mme Guilbault, en parlant du cours laps de temps qu'il faudra pour traiter les postulants sans casier judiciaire. « Ils n'auront plus à attendre aussi longtemps avant d'être embauchés. »

« Avec l'ancien processus sur papier, il fallait de trois à six mois pour traiter les dossiers, explique Mme Guilbault. Grâce au système d'ITR, AINC verra ces délais réduits à quelques jours ou semaines. »

Certifié pour les transmissions par LiveScan et CardScan, AINC se joint à plusieurs autres ministères qui soumettent des transactions à des fins d'emploi dans la fonction publique fédérale aux Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR).

AINC compte plus de 5 000 employés au Canada et les degrés d'habilitation sécuritaire sont variés. Actuellement, on ne demande pas à tous les employés de soumettre leurs empreintes digitales, mais Mme Guilbault prévoit que le nouveau système aura un impact positif immédiat sur les services de triage sécuritaire qu'ils assurent.

AINC est l'un des ministères fédéraux responsables de satisfaire aux obligations et engagements du gouvernement du Canada à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis; il s'acquitte par ailleurs des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord. Tous les renseignements personnels sont strictement recueillis pour les fins du triage sécuritaire et de la vérification des antécédents des employés d'AINC, ce qui inclut les employés temporaires et contractuels. Ces renseignements sont utilisés pour les vérifications de la fiabilité, les habilitations sécuritaires et les vérifications du casier judiciaire, démarches qui sont parfois nécessaires pour donner accès à un employé à un lieu de travail désigné et lui fournir l'habilitation nécessaire à l'exécution de ses fonctions.

Mme Guilbault recommande aux ministères fédéraux intéressés par l'ITR de faire intervenir leur personnel de TI dès le départ, afin d'assurer la compatibilité de leurs systèmes avec la technologie employée par les SCICTR. □



AINC est l'un des ministères fédéraux responsables de satisfaire aux obligations et engagements du gouvernement du Canada à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis; il s'acquitte par ailleurs des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord.



## ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT : PROJET DE LOI C-31



Le projet de loi C-31 propose des modifications à plusieurs lois. Au moment de la publication, le projet de loi avait fait l'objet d'une première lecture.

Dans le cadre de leurs initiatives de recherche, les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel demeurent à l'affût de l'évolution de la jurisprudence et de la législation, en vue de déterminer toute incidence possible sur la gestion des empreintes digitales et des casiers judiciaires.

Le 15 mai dernier, dans le cadre de la deuxième session du 40e parlement,

le projet de loi a fait l'objet d'une première lecture. Ce projet de loi propose des modifications à plusieurs lois, dont la Loi sur l'identification des criminels.

Si le projet de loi obtient la sanction royale, il deviendrait possible de prélever les empreintes de personnes détenues légalement pour des infractions précises avant leur mise en accusation.

Autrement dit, les empreintes digitales pourraient être prélevées au moment de l'arrestation pour des motifs autre que l'identification.

Ce changement aurait une incidence sur la gestion par les SCICTR des casiers judiciaires et des données dactyloscopiques. En effet, il faudrait entre autres étudier la question de la gestion des empreintes digitales prélevées au moment d'une arrestation qui n'aurait pas conduit à des accusations criminelles.

André Deneault, gestionnaire de l'Élaboration des politiques et de la Recherche aux SCICTR, reconnaît que tout changement législatif ayant une incidence sur la gestion des casiers judiciaires revêt un grand intérêt pour les SCICTR.

« Les SCICTR appuient tout changement susceptible d'améliorer la gestion des casiers judiciaires et des données dactyloscopiques connexes ».

Les SCICTR continueront de suivre le cheminement du projet de loi C-31 et discuteront avec les principaux intervenants, dont le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice du Canada. □

## LES SCICTR RENCONTRENT LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DE L'ONTARIO



La gestion des casiers judiciaires suscite de sains débats d'idées entre les corps de police national, provinciaux et municipaux du Canada.

En octobre, les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) ont participé à la conférence annuelle du réseau LEARN (Law Enforcement and Records (Managers) Network), une communauté policière basée en Ontario qui échange de l'information et établit des lignes directrices sur une foule de sujets, dont les casiers judiciaires.

Formé de partenaires de l'application de la loi de l'Ontario, LEARN fait la promotion de la gestion des dossiers et encourage l'uniformisation des pratiques au sein des services de police. Organisée par le service de police régional de Peel, cette rencontre d'une journée a porté entre autres sur la communication de renseignements sur le casier judiciaire, l'intégrité des passeports canadiens, la modification de certaines

lois et des affaires judiciaires mettant en cause la gestion des casiers judiciaires.

Mark Scott, analyste à l'Élaboration des politiques et à la Recherche des SCICTR, a participé à la conférence. Il a présenté une mise à jour sur le Projet d'identification en temps réel (ITR) a parlé du stockage hors site des données des systèmes de gestion des dossiers (SGD) et a répondu à une série de questions sur le traitement des dactylogrammes de civils et de criminels.

« LEARN est une excellente tribune pour les SCICTR, qui peuvent ainsi communiquer leurs idées aux partenaires provinciaux et municipaux, a indiqué Mark Scott à la suite de l'événement, à Brampton (Ontario).

J'ai été heureux d'échanger en personne avec les partenaires clés impliqués directement dans la gestion des casiers judiciaires. Tous les participants ont tiré profit de cette activité. »

Créé en 1991, LEARN est chapeauté par l'Association des chefs de police de l'Ontario. □

## DES FOURNISSEURS D'ITR EN VEDETTE

Des fournisseurs de solutions biométriques certifiés ITR (identification en temps réel) ont participé à la réputée Conférence et exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC) à Ottawa cet automne.

Depuis 16 ans, GTEC fournit une tribune permettant aux professionnels de la TI du secteur public de présenter leurs produits et services.

Cette année, GTEC a accueilli quelques-uns des chefs de file en matière de produits et services biométriques et de gestion de l'identité. Parmi ces fournisseurs se trouvaient des entreprises certifiées pour l'ITR.

Les employés des SCICTR sont heureux d'apprendre que des solutions biométriques d'ITR sont mises en valeur dans de tels événements réputés et fort attendus.

« Cela m'a fait plaisir de savoir que des fournisseurs certifiés ITR étaient présents à l'événement, a déclaré Mark Labonte, responsable des Solutions biométriques d'entreprise des SCICTR, dont l'équipe est chargée de la certification des fournisseurs d'ITR.

« De plus en plus, des organismes publics et privés intègrent la dactyloscopie électronique à leur processus de triage sécuritaire. Les fournisseurs certifiés ITR disposent des outils et de la technologie nécessaires pour répondre à leurs besoins. »

L'événement a attiré de nombreux invités de marque, dont certains dirigeants principaux de l'Information, sous-ministres et chefs d'entreprise, de même que la nouvelle dirigeante principale de l'Information du Canada, Mme Corinne

Charette.

Plus de 7 000 participants, conférenciers de renom et exposants de partout au Canada et dans le monde se sont présentés à l'événement annuel. On a pu assister à des démonstrations des technologies les plus poussées qui occupent l'avant-scène d'initiatives de TI du secteur public fédéral à tous les niveaux, de même qu'à l'échelle internationale.

L'édition de 2009 de GTEC a eu lieu du 5 au 8 octobre, à l'hôtel Westin d'Ottawa. Les SCICTR espèrent que d'autres fournisseurs certifiés ITR seront représentés à l'occasion des conférences futures. □



## PROCESSUS DE VÉRIFICATION DES EMPREINTES DIGITALES RELATIVEMENT AU SECTEUR VULNÉRABLE

Les renseignements qui suivent s'adressent aux organismes d'application de la loi du Canada qui sont autorisés à soumettre des demandes de vérification relatives au secteur vulnérable (SV) à partir des empreintes digitales. Conformément à la Loi sur le casier judiciaire, le triage sécuritaire des bénévoles vise à vérifier les antécédents de personnes ayant l'intention de travailler ou d'agir comme bénévoles auprès du secteur vulnérable.

- Toutes les vérifications d'empreintes digitales relatives au SV doivent être appuyées de la formule 1 – Consentement à la vérification du casier judiciaire.
- En remplissant la formule 1, le postulant consent à ce qu'on vérifie ses antécédents judiciaires relativement à une infraction de nature sexuelle pour laquelle une réhabilitation a été accordée.
- La formule 1 doit satisfaire aux exigences du Règlement sur le casier judiciaire, DORS/2000-303, prévu dans la *Loi sur le casier judiciaire*.
- La demande doit préciser le titre complet du poste, rémunéré ou non rémunéré, auprès du SV.
- La demande doit préciser la partie concernée (personne ou organisme du SV) responsable de la ou des personnes vulnérables.
- Une formule incomplète ou inexacte n'est pas traitée par les SCICTR. Elle est retournée au contributeur.
- Des frais de 25 \$ CAN sont exigibles s'il s'agit d'un poste auprès du SV dans une entreprise privée. Il n'y a pas de frais s'il s'agit de bénévolat. La structure de traitement des frais se trouve à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cr-cj/fee-frais-fra.htm>.
- Si une correspondance est établie entre les empreintes digitales et un casier judiciaire relié à une offense sexuelle pour laquelle une réhabilitation a été accordée, les SCICTR doivent demander la divulgation du casier judiciaire en question au ministre de la Sécurité publique.
- Si la divulgation est approuvée, les SCICTR envoient le casier judiciaire ayant fait l'objet de la réhabilitation au service de police compétent, qui demande au postulant de consentir par écrit à la divulgation de son casier judiciaire à la partie concernée.
- Le consentement du postulant est recueilli dans la formule 2 – Consentement à la divulgation du casier judiciaire, qui précise que le postulant accepte de divulguer les résultats de la vérification des antécédents judiciaires à la partie concernée.

Les politiques régissant les vérifications relatives au SV sont en vigueur depuis 2000. Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le casier judiciaire* dans le but d'assurer un juste équilibre entre la protection des personnes du secteur vulnérable et celle de la vie privée des délinquants réhabilités. Les dispositions de la *Loi sur le casier judiciaire* ne s'appliquent pas aux personnes désirant occuper un poste auprès du SV à l'extérieur du Canada. Pour de plus amples renseignements sur les demandes de vérification relatives au secteur vulnérable à partir des empreintes digitales, communiquer avec les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR), [CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca](mailto:CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca) □

### ÉDITORIAL

**Le Rapport des SCICTR** est un bulletin qui vise à renseigner les clients actuels et potentiels des Services canadiens d'identification criminelle en temps réel.

Il s'agit d'une publication trimestrielle qui renferme des mises à jour sur les processus opérationnels; les partenariats entre organismes; les activités de certification; les versions de l'Identification en temps réel (ITR); les activités de migration et les exigences de la phase 2; et d'autres renseignements importants des SCICTR. □

### GRC

Vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante:

**CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca**  
Services nationaux de police  
1200, promenade Vanier  
Ottawa Ontario  
K1A 0R2